



L'ESTOUBLONNAIS

►► L'Edito du Maire

CAROLE TOUSSAINT



Lors des vœux à la population et dans mon dernier édito je parlais d'Estoublon comme d'un village où il fait bon vivre.

Depuis quelques semaines une poignée d'habitants me font penser le contraire, et me donne plutôt l'impression si je reprends leur terme, d'être dans le village de la honte. Parfois, j'ai honte d'être la première magistrate de la commune avec de tels individus irrespectueux et malhonnêtes. Plus aucun respect dans notre beau village pour les personnes avec des tags « Pute la Maire », des publications sur les réseaux sociaux « NTM » (la nouvelle version de Nique ta Maire ?), des violations de propriétés privées...

Plus aucun respect pour le travail des élus et des employés communaux avec des panneaux d'affichage outrageux sur l'état des chemins, avec des habitants qui ont des comportements déplacés avec nos secrétaires et qui violent leur espace de travail (en passant derrière le comptoir sans y être invité et en voulant prendre en photo les écrans des ordinateurs), sans parler de la subtilisation de certains documents...

Plus aucun respect pour les biens publics avec des tags « ZAD » sur les panneaux communaux, sur le pont...

Mais dans quel monde vit-on ???
Et tout ça sans prendre la peine de venir s'entretenir avec la Maire ou un membre du conseil sur les dossiers en cours ou à venir.

Un panneau « Chemin de la honte » a été disposé à l'entrée du chemin St Pierre : si la personne qui a installé le panneau était venue en mairie pour nous signaler le mauvais état du

chemin, nous aurions pu lui répondre que la mairie avait prévu la réfection de cette voie, mais afin de gagner quelques frais de déplacement et de limiter le transport des engins, nous avons programmé ces travaux en même temps que ceux de la place Foray. Mais c'est beaucoup plus facile d'agir anonymement, « courage fuyons ».

Je vis aussi à Estoublon et ce depuis plus de 20 ans. Je suis investie à la mairie, d'abord comme adjointe puis comme maire depuis plus de 15 ans. 15 ans que je prends sur mon temps personnel pour faire vivre mon village et rendre la vie des Estoublonnais le plus agréable possible.

Au niveau du conseil municipal nous essayons de faire au mieux avec toutes nos contraintes (financières, réglementaires...). Je suis concernée, au même titre que tous les villageois quand des décisions sont prises. Je ne suis pas insensible, encore moins fermée : j'apprécie le dialogue constructif. Je suis juste dans mon rôle de Maire. Je rappelle, une nouvelle fois, que le maire et les adjoints assurent des permanences (sur RDV auprès du secrétariat) et sont à votre disposition quand vous avez des questions, des remarques à faire. Nous sommes régulièrement présents dans le village mais jamais sollicités... Vous avez également un cahier de doléances à la mairie et vous pouvez même nous laisser une demande anonyme mais correcte dans la boîte aux lettres de la mairie.

« Pour s'entendre, il ne faut pas les mêmes idées..., il faut le même respect »

LE RÔLE DU MAIRE

Le maire a de nombreuses attributions. Nous vous proposons un point sur son rôle, ses missions et ses pouvoirs.

Premier représentant d'une commune, le maire est élu par le conseil municipal tous les six ans. Aidé dans sa tâche par des adjoints, eux-mêmes élus, le maire est à la fois un agent de l'État et un agent exécutif de la commune. Cette double fonction fait du maire un élu à part de la République française.

Quelles sont les missions du maire en tant qu'agent de l'État ?

Dans le cadre de son rôle d'agent de l'État, le maire agit sous la tutelle judiciaire du procureur de la République et sous l'égide administrative du préfet ou du sous-préfet. Placé sous l'autorité du préfet, le maire garantit :

- l'officialisation des signatures,
- la tenue des élections,
- la publication des lois et des réglementations.

Sous l'autorité du procureur de la République, le maire assure ses fonctions en tant qu'officier d'état civil pour lesquelles il se doit d'enregistrer les naissances, les décès et de célébrer les mariages. En outre, le maire et ses adjoints possèdent la qualité d'officier de police judiciaire. L'exercice de ce pouvoir s'exerce sous le contrôle du procureur de la République. À ce titre, ils peuvent être amenés à ouvrir

des enquêtes sur la personnalité des personnes poursuivies ainsi que sur leur situation.

Quelles sont les missions du maire en tant qu'agent exécutif territorial ?

Lorsqu'il représente sa commune à l'égard des tiers, le maire assume de multiples fonctions :

- l'exécution des décisions du conseil municipal,
- la préparation et l'exécution du budget,
- la gestion du patrimoine communal,
- la conclusion de marchés et la signature de contrats,
- la représentation de la commune devant la justice.

Lors du premier conseil municipal d'installation, la charte de l'élu local est présentée. Le premier article est le suivant : « *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.* » Voilà la ligne de conduite de votre Maire depuis 4 ans. De plus, de part ses fonctions, le Maire est un agent de l'État et agit sous la tutelle judiciaire du procureur de la République et sous l'égide administrative du préfet ou du sous-préfet. Actuellement, la fonction de Maire est de plus en plus complexe et demande impérativement de la droiture.

Aujourd'hui, ce n'est plus possible d'exercer cette fonction sans cadre rigoureux, comme cela a été fait au cours des der-

nières décennies. Ce cadre, ce n'est pas le Maire qui le crée mais notamment toutes les lois et réglementations de l'État. Le Maire est juste un exécutant. Non, votre Maire n'est pas ferme voire autoritaire comme le pensent certains mais juste carrée, droite et juste pour tout ce qui est de la réglementation mais à l'écoute et plutôt souple en ce qui concerne la qualité de vie au travail des employés communaux. Et l'équité est une valeur chère aux yeux de votre Maire.

« *Les gens sont comme les livres... Les uns trompent par leur couverture, les autres surprennent par leur contenu* »

Petit rappel sur les conseillers municipaux d'Estoublon (hors maire et adjoints) :

nos conseillers municipaux agissent bénévolement au service de notre commune. Certains mettent quasiment quotidiennement la main à la pâte pour notre village et prennent sur leur temps personnel et même ne demandent pas, par exemple, le remboursement de leurs frais kilométriques lorsqu'ils vont à des réunions pour représenter la mairie. Et ce rôle, de moins en moins de personnes veulent l'endosser.

La moindre des choses est de respecter leur travail, leur engagement. Arrêtez de les critiquer voire de les insulter à tout va. Proposez plutôt votre aide pour faire vivre notre village à leur côté et vous verrez que la tâche n'est pas aisée.

TAXES LOCALES

Difficile aujourd'hui pour une commune de satisfaire tous ces habitants. Nous vivons une époque où les gens veulent vivre à la campagne avec tous ses avantages (le calme, des taux de taxes moins élevés...) mais veulent également les mêmes services qu'en ville.

Vivre en milieu rural a effectivement ses atouts mais aussi quelques inconvénients. La voirie ne sera pas aussi impeccable qu'en ville, l'offre de transport en commun moindre... principalement faute de budget, les rentrées financières étant moindres dans les petits villages.

Lors du vote du budget le 7 avril dernier, le conseil municipal a du faire face à un dilemme et trancher en 3 scénarii :

■ ne pas augmenter le taux de la part communale des taxes locales (foncière et taxe habitation sur les résidences secondaires), mais diminuer le service aux habitants et réduire les investissements. Le budget communal est lui aussi soumis à l'inflation : carburants, énergie... dans la même proportion que les ménage mais



encore plus au niveau des prix des travaux qui en un an ont subi plus de 40% d'augmentation.

■ augmenter modérément le taux des taxes (le taux des taxes foncières et d'habitation doit être augmenté dans la même proportion, impossible par exemple d'augmenter juste la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et essayer de maintenir le même niveau de service et poursuivre nos investissements structurants et sécurisants pour le village.

■ augmenter fortement les taux afin de proposer des services supplémentaires.

Les membres du conseil ont donc décidé, notamment pour répondre aux anonymes qui trouvent la voirie honteuse à Estoublon, d'augmenter raisonnablement le taux des taxes locales de 2,5% soit pour la taxe foncière une augmentation moyenne annuelle de 15 à 20 euros par foyer, soit moins de 2 euros par mois. Ce qui nous permettra d'avoir un budget plus conséquent pour la voirie. Pour vous donner un ordre d'idée : refaire 1 km de voirie (par exemple route de St Jurs) coûte entre 60 000 et 75 000 € selon l'état initial de la route. Et les revenus des taxes pour la commune sont de 154 000 €. Avec cette somme il faut également payer les charges courantes, les salaires... Le début de la montée de l'horloge, initialement prévu en 2024, sera donc fait en même temps que les travaux de la place.

Le taux de la taxe foncière bâtie va donc passer de 39,17 à 40,14%.

En 2023, la valeur locative de votre habitation va également augmenter de 7,1% mais c'est une décision de l'État.

PLACE FORAY - Petit rappel des faits

A l'origine du projet : la volonté de sécuriser les 2 arrêts de bus, de part et d'autre de la départementale en créant 2 dégagements sur le côté de la route et le souhait de redonner un caractère provençal et convivial à notre place centrale du village, tout en lui redonnant aussi un côté écologique.

Le conseil municipal travaille sur ce projet depuis plusieurs années.

En 2021, nous avons réalisé un avant-projet, suite à une réunion de travail ouverte à l'ensemble du conseil municipal afin de déterminer les points incontournables de ce projet et le budget nécessaire pour faire les demandes de subventions.

En avril 2022, après avoir eu un retour favorable de nos demandes de subventions (à hauteur de 76%), nous avons fait une réunion publique de concertation avec les habitants afin de vous présenter notre ébauche de projet et recueillir vos avis. Cette réunion n'a pas suscité de réactions contre notre aménagement prévu.

Entre avril 2022 et février 2023, nous avons affiné les derniers détails du projet, consulter des entreprises et nous vous avons présenté fin février 2023 lors d'une réunion publique, le projet final. 10 mois ce sont écoulés entre les 2 réunions, des articles dans l'Estoublonnais, des informations données en conseil municipal régulièrement, et pas UN SEUL Estoublonnais n'est venu à la mairie pour avoir des renseignements sur le projet ou faire part de ses remarques. Et certains habitants ont osé nous dire qu'il n'y avait pas eu assez de « place à l'échange de point de vue » et un calendrier trop serré... Nous avons laissé 308 jours de dialogue entre les 2 réunions.

A cette réunion publique de février, 6 personnes présentes !!! On nous a dit que si personne n'était venu c'est parce que nous n'avions pas assez communiqué sur cette réunion. On nous dit que l'affichage ce n'est pas bien car tout le monde ne le voit pas, on nous dit que Facebook ce n'est pas bien car tout le monde n'a pas accès. Nous avons annoncé la date de la réunion publique dans le dernier Estoublonnais de début février, Estoublonnais qui a été déposé dans la boîte aux lettres de chaque habitant !!!

Lors de cette réunion, quelques questions ont été posées mais personne n'a émis de remarques notamment sur le fait de couper 3 arbres très malades. Certes certaines maladies peuvent se soigner mais là il s'agit de présence de champignons qui font mourir les branches et l'équipe municipale n'a pas le pouvoir de ressus-

citer des branches mortes, pour lesquelles il y a un fort risque de chute, voire pour l'arbre tout entier.

Un collectif pour la place Pierre Foray, domicilié chez Mme Girard, a été créé dans la seule fin de ne pas faire couper les arbres plantés par Louis Rolland, le maire qui a fait abattre des platanes vigoureux. Le seul but de ce collectif était de prendre en compte la valeur sentimentale de ces arbres, en dépit de tout le reste : peu importe l'état de santé et de souffrance de ces arbres, peu importe le risque de chutes et de blessés, peu importe que l'aménagement initial ait été fait en dépit du bon sens et contraire à la protection de l'environnement. Ce collectif reconnaît « que donner une nouvelle vie à la place Foray est particulièrement pertinent » mais il n'a pas donné suite à l'entrevue



proposé par la Maire. Oui nous avons bien 3 arbres malades, qui souffrent et même mourants. 2 des 3 arbres sont dans un état préoccupant voire très préoccupant avec de forts risques de chutes et dont la dangerosité est avérée. Ce diagnostic n'a pas été fait par les membres du conseil municipal mais par 2 professionnels paysagistes. Si jamais un arbre devait tomber et faire des blessés, les personnes se retourneraient vers le collectif qui ne voulait pas que l'on abatte les arbres ? Non vers le maire dont la responsabilité est engagée. Alors une nouvelle fois, les élus municipaux vous le demandent, quand vous engagez votre signature sur une pétition, faites-le en toute connaissance de cause, en prenant la peine d'avoir tous les renseignements et pas une seule version, qui plus est, erronée et de mauvaise foi.

L'objectif d'un collectif n'est-il pas d'agir dans l'intérêt général du village et des habitants et non pas pour défendre des intérêts personnels ?

Quelle crédibilité et quelle légitimité don-

ner à un collectif composé que de quelques habitants et qui refuse tout échange ?

Les travaux de la place ont débuté le 17 avril dernier et dureront environ 1 mois. Ces travaux consistent à :

- créer 2 arrêts de bus, avec un dégagement de part et d'autre de la départementale, avec un accès au bus pour les personnes à mobilité réduite. Un abri bus sera installé à proximité immédiate de l'arrêt et nous avons sollicité PAA pour la mise en place d'un abri pour les 2 roues.
- rendre le sol à nouveau perméable avec un sol en stabilisé, ce qui permettra aux arbres de moins souffrir, notamment du stress hydrique et à nouveau de reprendre vigueur et aussi d'avoir un second terrain de boules, plus à destination des touristes et des familles vu sa proximité avec le jardin d'enfants.
- d'avoir un aménagement paysager conséquent : certes nous allons abattre 2 arbres mais en planter 6 nouveaux de grandes tailles, une haie d'arbustes de 20 mètres le long du muret coté trottoir, des massifs avec 100 plantes et arbustes. Toutes ces plantations, hormis la première année (comme toute nouvelle plantation), ne nécessiteront pas d'arrosage même en période de sécheresse. La mairie s'est procuré une cuve pour stocker l'eau de pluie de 5m³ afin de pouvoir arroser les plantations la première année.
- d'installer du mobilier urbain en matériau recyclé : bancs, table pique-nique...

Comme vous le voyez, un projet convivial et environnemental. Tout cet espace rénové sera réservé aux piétons. S'y dérouleront aussi nos marchés estivaux et diverses manifestations.

Les places de stationnement seront disposées de part et d'autre du monument aux morts, avec la création d'une place de parking PMR. Ces places seront en zone bleue prioritairement pour les usagers des commerces et les parents qui déposent leurs enfants au bus, Oui il manquera 3-4 places de parking (la place réservée Taxi sera déplacée) mais je vous rappelle qu'un parking est à votre disposition à l'espace Dumas avec plus de 20 places, pour les habitants qui parquent leurs voitures plusieurs heures.

De plus nous avons engagé les démarches pour l'achat de terrains à proximité de la place, les demandes de subventions (achat et aménagement) ont été déposées.

Juger c'est, de toute évidence, ne pas comprendre puisque si l'on comprenait, on ne pourrait pas juger. André Malraux

TRAVAUX (SUITE)



Rénovation gîte des Fenières

Un troisième gîte communal, celui des Fenières, a été rénové par nos employés communaux : création d'une cuisine équipée, rénovation complète des sanitaires, installation de nouveaux radiateurs....

Presbytère

A la demande de nombreux Estoublonnais qui participent à des activités dans la salle du haut de l'ancien presbytère, nos employés communaux ont installé une rampe pour en faciliter l'accès.

Nous avons de la chance d'avoir des employés communaux qui sont compétents dans tous les domaines, ce qui nous permet de faire bon nombre de travaux en régie et des économies conséquentes. Bravo à Thierry et Thomas. Et un grand merci à l'entreprise MTP Valla Demichelis qui nous prête régulièrement du matériel.

ASA des canaux

L'ASA des canaux d'ESTOUBLON a eu quelques soucis techniques qui ont retardé la mise en eau du canal d'arrosage, une partie de la conduite enterrée après la nouvelle prise d'eau n'était pas conforme et a dû être réparée. Il devrait être remis en service très rapidement.



LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Débroussailler avant l'été !!!

En 2022, 72000 hectares de forêt ont été brûlés. La situation est préoccupante face aux effets du changement climatique. Les Alpes-de-Haute-Provence sont classées département à risque fort car elles sont très exposées aux risques d'incendies.

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation !

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement : Coupe de la végétation, des arbustes, des arbres morts....

Mise en œuvre des OLD (Obligations Légales de Débroussailler) :

Pour les particuliers : débroussaillage dans les 50 mètres autour de l'habitation et possibilité d'aller débroussailler chez le voisin afin de respecter le périmètre des 50 mètres.

Le Maire est chargé du contrôle et de la mise en œuvre des OLD. Le Maire a la possibilité de mettre en demeure les propriétaires qui refusent de débroussailler grâce à son pouvoir de police. Le propriétaire risque une amende de 30€/m² non débroussaillé.

Le Maire peut également faire un pourvoi d'office dont les frais sont à la charge du propriétaire. Si le Maire n'agit pas, il peut être condamné s'il ne fait respecter les OLD. Une réunion publique aura lieu pour vous expliquer et vous aider à mettre en place les OLD.

ASSE

Depuis plusieurs mois, des arbres, principalement des conifères, sont coupés sur les parcelles communales le long de l'Asse, au bout du chemin des Lavandes, dans le seul but de fabriquer un radeau ou une cabane. Le dernier arbre coupé : un sapin de 10 mètres sans signe visible de défaillance !!!!

Malgré la mise en place de panneaux, ces coupes continuent. La destruction de biens publics est un DÉLIT et est passible d'une amende de 1500 €. Encore un acte délictueux et irrespectueux envers le patrimoine communal. Je ne condamne pas la construction de cabane sur le domaine public mais venez en mairie demander l'autorisation et surtout venez avec votre propre matériel.



▼ Du côté de l'intercommunalité

SIVU DE LA VOIE ROMAINE

4 classes c'est la classe. Grâce à une forte mobilisation des parents (des grands-parents...), des enseignantes et des élus, nous avons pu sauver, pour la rentrée prochaine, la 4^e classe et offrir des conditions plus optimum d'enseignement pour les enfants.

Nous n'avons rien lâché et organisé de nombreuses manifestations (filtrage au rond-point, défilé, opération escargot, occupation de l'école, pétition) toujours dans la bonne humeur et en musique. Les maires de PAA ont également adressé un courrier au Président de la République et au ministre de l'Education afin de demander un moratoire pour les 3 prochaines années sur les fermetures de classe en milieu rural.



PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

PAA a installé une plateforme de compostage partagée sur notre commune. Nous aurons le plaisir de l'inaugurer le samedi 6 mai à 10 h. A cette occasion vous pourrez échanger avec les techniciens notamment sur le fonctionnement de la plateforme et du compostage et poser vos questions. Des kits de compostage (bioseau et guide) seront également distribués aux habitants. Nous partagerons ensuite le verre de l'amitié, offert par PAA. Tous les habitants sont les bienvenus.

▼ Du côté des associations

BIBLIOTHÈQUE

Le premier Avril au matin a vu l'inauguration de la grainothèque à la bibliothèque du village sous le parrainage des Éco-Jardiniers du 04. Grands et petits jardiniers en herbe sont venus recevoir des leçons de semis et ont pu repartir avec des graines, des plans de salades, de tomates ou de poivrons etc. Nos voisins de Bras d'Asse, Mézel et St Jurs ont répondu à l'invitation.

Un goûter pour les petits, un apéritif pour les plus grands ont clôturé ces deux heures d'échanges de savoir. Vous pouvez continuer au long de l'année à venir prendre ou donner de quoi garnir vos potagers. Nous continuerons à proposer des rencontres dans les jardins ou des mini conférences sur divers sujets pendant les saisons à venir. Merci à l'équipe de la Mairie pour les affiches.

LES VALETS DE CHŒUR - SAISON 2022-2023

Les Valets de chœur, groupe de douze choristes hommes du département, créé en 2006 à Bras d'Asse, sont tous passionnés de chants polyphoniques a capella. Ils sont dirigés par leur Dame de Cœur, Nicole OLIVIER et se retrouvent à Estoublon pour leurs répétitions, deux fois par mois.

Le répertoire est composé principalement de chants Basques, Corses, Sardes, Bretons complété par des chants religieux traditionnels et des chants du monde. Ils ont un site dont l'adresse est la suivante. Les concerts sont souvent faits au profit d'association caritatives.

La saison 2022 s'est déroulée sans encombre malgré l'épidémie toujours active de la COVID19. Le groupe a donné huit concerts sur le département.

- Le dimanche 9 avril à l'église Romigier de Manosque au profit de l'association « les amis de la région de Rivne » en Ukraine avec apprentissage de l'hymne Ukrainien pour l'occasion. La manifestation a été un succès avec plus de 200 spectateurs et une recette de plus de 2200 euros remise à l'association pour l'Ukraine et participer ainsi au financement d'un bus.

- Le samedi 7 Mai 2022 à l'église de Moustiers-Sainte-Marie avec un public restreint mais de qualité.

- Le dimanche 26 juin 2022 à l'église d'Estoublon, en présence de Madame le Maire. Le concert a été suivi du repas amical au restaurant d'Estoublon.

- Le samedi 2 juillet 2022 à l'église du Mont Carmel à Roubion. Les Valets de Chœur ont bénéficié d'un weekend fort agréable avec hébergement dans ce village pittoresque accroché au flan de la montagne.

- Le dimanche 17 juillet 2022 à l'église Saint Pierre de Thorame-Basse, suivi du repas traditionnel offert par la Mairie.

- Le samedi 12 novembre à l'église Romigier de Manosque au profit du restaurant solidaire « la petite Marmite » à Manosque. La recette au chapeau a permis de reverser une somme de 500 euros au Secours Catholique.

- Le samedi 19 novembre 2022 en concert off au centre culturel René Char de Digne les Bains.

- Le vendredi 16 Décembre 2022 à l'église D'Aubignosc au profit de l'association « les Amarines » dans une ambiance festive et conviviale.



Sept concerts sont déjà mis en place pour la saison 2023 :

• **Le Samedi 29 avril**, concert à l'église Sainte Marguerite de Marseille sur invitation du chœur de femmes Cantanha.

• **Le samedi 13 mai**, concert à l'église Saint Etienne de Niozelles en commun avec le chœur Volubilis.

• **Samedi 27 mai** à l'église Saint Nicolas de Myre de Jausiers

• **Vendredi 9 juin**, Concert à l'église Notre Dame des Ormeaux de Gréoux partagé avec le chœur Cante la Vido de Piervert

• **Samedi 17 juin**, concert à l'église de Champtercier au profit du Secours Populaire

• **Samedi 1^{er} Juillet**, Concert annuel à l'église d'Estoublon

• **Dimanche 3 septembre** à l'église Saint Christophe de Vachères.

Pour vous tenir informés sur leurs activités les Valets de Chœur vous convient d'aller sur leur site internet :

<https://04valetsdechoeur-66.webself.net/>

Notre concert à Estoublon est prévu pour le samedi 1^{er} juillet 2023

• **PERMANENCES DU MAIRE**

Uniquement sur rendez-vous auprès du secrétariat

• **MAIRIE**

☎ 04 92 34 40 87

mairie.estoublon@orange.fr

Ouverture

du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

• **Agence Postale Communale**

Ouverture

du lundi au vendredi 8h30 - 11h30

Levée du courrier

Semaine 12h30 / Samedi 11h15

• **Collecte encombrants PAA (Provence Alpes Agglomération à Digne-Les-Bains)**

Prise de RDV au ☎ 04 92 32 05 05

• **Ouverture Déchetterie PAA**

Mardi 13h30-17h / Jeudi 14h-17h / Samedi 9h-11h

• **Permanence Eau/Assainissement PAA**

☎ 04 92 30 58 40 avec un service

d'astreinte 24h/24 et 7j/7

eau@provencealpesagallo.fr

MAI	1	Estoublon	APE	Vide grenier	
	6	Brunet	La Gaulle Oraisonnaise	Journée pêche familiale	
	8	La Bégude	Les Fleurs de l'Asse	Marché aux fleurs	
	13	Saint Jurs	La Blache	Repas Théâtre	
	14	Saint Jeannet	La Table Bleue	Vide grenier	
	21	Bras d'Asse	Ecurie de l'Asse	Vide grenier	
	22	Mézel	ASC Mézel	Théâtre « Toutes mes choses géniales » - 19h	
	27	Saint Jurs	La Blache	Repas Concert	
28	Saint Julien d'Asse	Comité des fêtes	Vide grenier		
JUIN	3	Saint Jurs	La Blache	Repas Concert	
	10	Estoublon	Brasserie entre potes	Concours de pétanque	
	17	Brunet	Team 13	Brunet Beach Motor	
	17	Bras d'Asse	Amicale des sapeurs pompiers	Concours de boules - Bal	
	17	Saint Jurs	Pique Greuto	Fête du pain	
	23	Estoublon	Estoublon en fête	Fête de la musique/scène ouverte	
	24	Saint Julien d'Asse	APE	Matinée sportive, fête de l'eau, musique - Pour les enfants	
	25	Saint Jeannet	La Table Bleue	Fête de la Saint Jean	
JUILLET	8	Mézel	ASC Mézel	Vente de livres	
	8	Estoublon	Brasserie entre potes	Concours de pétanque	
	9	Mézel	ASC Mézel	Brocante/Vide grenier	
	9	Bras d'Asse	Ecurie de l'Asse	Vide grenier, Bourse échange auto/moto, Balades véhicules anciens	
	13	Estoublon		Feu d'artifice, Bal	
	14-15	Estoublon	Estoublon en fête	Fête votive	
	16	Puimoisson		Exposition véhicules anciens	
	22	Beynes	Comité des fêtes	Fête votive	
	22	Mézel	Asse du Rock	Festival rock	
	28-30	Brunet	Comité des fêtes	Fête votive	
	29	Estoublon	Brasserie entre potes	Concert	
	AOÛT	6	Saint Jurs	AGRA	Fête de l'AGRA
		11-14	Mézel	Comité des fêtes	Fête votive de la Saint Laurent
12		Estoublon	Brasserie entre potes	Soirée espagnole	
15		Estoublon	Brasserie entre potes	Concours de pétanque	
18		Estoublon	Commune	Concert Voix Off	
26-27		Saint Julien d'Asse	Comité des fêtes	Fête votive	
SEPT.		3	Bras d'Asse	Ecurie de l'Asse	Loto
		10	Saint Jeannet	La Table Bleue	Randonnée
	16	Estoublon	L'Estoublaïsse	Découverte des gorges de Trévans	
	17	Saint Jurs	Pique Greuto	Journée du patrimoine	
	24	Brunet	Comité des fêtes	Aïoli	
	à confirmer	Saint Julien d'Asse	Comité des fêtes	Exposition de véhicules anciens et repas	
	à confirmer	Saint Jurs	AGRA	Fête de la patate	

COMITÉ DES FÊTES ET ESTOUBLON RITOURNELLE



La saison estivale est lancée !! Nous nous sommes retrouvés sous un beau soleil de pâque pour notre traditionnelle chasse aux œufs. Une cinquantaine d'enfants étaient au rendez-vous ! Nos prochaines échéances arrivent à grand pas. La première édition de la **Faites de la musique** le vendredi 23 juin, notre fête votive du 14 et 15 juillet... La saison s'annonce chaude à Estoublon A très vite, l'équipe du comité.

Le 18 mars dernier avait lieu au Presbytère un nouveau petit atelier initié par notre bibliothèque. Les participants nombreux et heureux, enfants et adultes ont pu réaliser, sous la houlette toujours efficace de notre animatrice Marie-Hélène, de bien jolis Marque Pages



ou simplement aidant au montage des installations, peuvent être fiers de ce succès. Et j'ai noté avec plaisir l'arrivée de nouvelles personnes maniant la masse de 10 kg. Les 7 compagnies présentes ont été appréciées, chacune pour des créations très diverses, jusqu'au final où l'on vu s'affronter pas moins que le " Capital contre Tolstoi " dans un "Ni gueux ni maitre " de folie, final sous forme de catch avec fête foraine pour clôturer cette très belle édition. A plus tard, pour de nouvelles aventures théâtrales.

DATE À RETENIR

Tous les jeudis après-midi en alternance : gym douce et ateliers séniors
6 mai à 10 h : inauguration du composteur collectif et distribution de bio-seaux.
 RDV à la Levée au niveau des colonnes de tri.
8 mai à 11 h : cérémonie devant le monument aux morts
10 juin : concours de pétanque - Brasserie entre potes
23 juin : fête de la musique, scène ouverte
8 juillet : concours de pétanque - Brasserie entre potes
13 juillet : feu d'artifice et bal
14 et 15 juillet : fête votive
29 juillet : concert - Brasserie entre potes
12 août : soirée espagnole - Brasserie entre potes
15 août : concours de pétanque - Brasserie entre potes
18 août : concert de Voix Off à l'amphithéâtre
16 septembre : découverte des gorges de Trévans

Bibliothèque MARQUE-PAGES



• **Mercredi : 15h-17h**
 • **Samedi : 9h-12h**

L'ESTOUBLONNAIS • N°79 • MAI 2023
 Dépôt légal n°217 - Imprimerie In Folio
 • Directeur de la publication : Carole Toussaint
 • Mise en page : Dominique A.
 Rédacteurs et photos : C. Toussaint, P. Montagard, C. Becquet, P. Riquier, R. Brochard, P. Noel, G. Grazilly, D. Baron.
 Merci à Houria pour la photo de couverture
 • Remerciements aux employés municipaux.



Brochure imprimée sur papier certifié PEFC